

# Réunion de la Commission exécutive du C.I.O. avec les Comités nationaux olympiques

Téhéran, le 3 mai 1967

1

## Souhaits de bienvenue du président Brundage

Le président du C.I.O., *M. Avery Brundage*, souhaite la bienvenue aux représentants des Comités nationaux olympiques qui ont répondu à la convocation du C.I.O. Le président rappelle l'importance que revêt aujourd'hui le Mouvement olympique international que l'on peut estimer la force sociale la plus importante dans le monde actuel. Cela n'a pu devenir réalité que grâce à une étroite coopération entre le C.I.O. et les C.N.O. Cette coopération est assurée par le fait que de nombreux membres du C.I.O. sont présidents ou vice-présidents des Comités nationaux olympiques de leur pays d'origine. De plus, tous les membres du C.I.O. sont, de par les règles du C.I.O., membres du bureau de leur C.N.O. Ainsi il devrait être clairement

entendu que l'intention et le devoir du C.I.O. sont de renforcer et d'aider les C.N.O. autant qu'il est possible. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet entre le C.I.O. et les C.N.O.

Une des institutions qui peuvent contribuer à fortifier le Mouvement olympique est l'Académie internationale olympique dont le président assiste à la présente réunion. Il est prié de s'adresser à l'assemblée. *Le prince de Hanovre*, président de l'Académie internationale olympique, demande aux C.N.O. de l'aider à élever le niveau de l'A.I.O. par des propositions de conférenciers de valeur et par la délégation aux sessions estivales de l'A.I.O. d'étudiants qui peuvent utilement contribuer à la diffusion de l'idéal élevé du Mouvement olympique dans leur propre pays à leur retour.

2

## Liste de présence

Annexe 1 (voir version anglaise, page 98).

3

## Approbation du procès-verbal de la réunion de Madrid

Ce procès-verbal est approuvé sans commentaire.

4

## Rapport du Comité d'organisation de Grenoble

Le président du Comité d'organisation de Grenoble, le *D' Michallon*, présente un rapport sur l'état des préparatifs pour les Jeux d'hiver en 1968. Les installations techniques sont pour la plupart terminées. Quelques modifications seront apportées à certaines installations dans le courant de l'été à la lumière des expériences faites au cours des dernières compétitions internationales. Assurance est donnée que tout serait prêt l'hiver prochain et qu'alors des épreuves d'essai seraient à nouveau organisées. Des renseignements complémentaires sont ensuite fournis par *MM. Potin* et *Vincent*.

*M. Fried* (Autriche) demande un complément d'information au sujet des questions de transport, de logement et d'administration. *MM. Koskimaa* (Finlande) et *Svensson* (Suède) prennent part à la discussion qui s'ensuit. Le *D' Michallon* n'ignore pas que quelques points de détail demandent encore à être réglés dans un proche avenir et il fait remarquer que les problèmes de logement qui se sont produits lors des dernières rencontres internationales étaient inévitables puisqu'on ne pouvait s'attendre à ce que le village olympique soit prêt une année avant les Jeux d'hiver. *MM. Jahre* (Norvège) et *Weymann* (Suisse) se sont exprimés à propos de la question du logement, alors que *MM. Duncan* (Grande-Bretagne) et *Svensson* (Suède) font remarquer que, eu égard à l'éloignement du lieu des épreuves, il sera nécessaire d'admettre plus d'accompagnateurs officiels avec les équipes. Le *président Brundage* et le *vice-président Massard* assurent l'assemblée que Grenoble se conformera aux règles olympiques.

5

## Rapport du Comité d'organisation de Mexico

Le président du Comité d'organisation mexicain, *M. Ramirez Vazquez*, présente un rapport très apprécié sur l'avancement des diverses constructions, dont le 80% est déjà terminé. On estime que tout sera achevé au mois d'août 1968. Rapport est également fait au sujet des travaux entrepris relativement à l'administration, aux moyens de transport et au logement des athlètes, aux officiels, ainsi qu'aux représentants de la presse et aux photographes.

*M. Saraj* (Afghanistan) demande des renseignements complémentaires sur le coût du logement des athlètes et officiels ainsi que sur le problème de l'obtention des visas.

*M. Ramirez Vazquez* précise que, ainsi que cela a été annoncé à Madrid, le prix de pension pour tous les athlètes, officiels et journalistes serait de U.S. \$ 4.— pendant les Jeux. De plus, la pension pendant les deux semaines précédant les Jeux sera gratuite. Pendant les troisième et quatrième semaines précédant les Jeux, le tarif quotidien a été fixé à U.S. \$ 8.—. En ce qui concerne l'obtention des visas, ceux-ci pourront être obtenus par l'entremise des ambassades mexicaines auprès des divers pays. Pour les pays dans lesquels le Mexique n'est pas représenté sur le plan diplomatique, les visas pourront être obtenus sur demande du Comité organisateur mexicain. Il est précisé, par ailleurs, que le village olympique sera ouvert le 2 septembre 1968.

*M. Weymann* (Suisse) demande des éclaircissements au sujet des rumeurs selon lesquelles des équipes viendraient sur place deux mois déjà avant l'ouverture des Jeux. *M. Ramirez Vazquez*, qui n'a pas eu con-

naissance de ces informations, estime que cela est possible, eu égard aux exigences des dispositions de quarantaine.

*Le professeur Mateev* (Bulgarie) demande si le congrès médical sera organisé. *M. Ramirez Vazquez* réplique que l'organisation d'un tel congrès pendant le déroulement des Jeux olympiques est tout à fait impossible, mais que son comité prêterait assistance à l'organisation d'un tel congrès pendant la semaine précédant ou suivant les Jeux.

*M. Phillips* (Australie) s'enquiert si le Comité d'organisation est prêt à recevoir à ses frais six officiels de plus que prévus par les règles du C.I.O., cela pour chaque fédération internationale dont le sport est au programme des Jeux. *MM. Fried* (Autriche) et *Saraj* (Afghanistan) prennent part à la discussion qui s'ensuit.

*M. Ramirez Vazquez* répond qu'il recevra volontiers plus d'officiels que prévu officiellement, dans chacun des sports dont l'organisation et le déroulement, pour être conformes aux prescriptions, rendent la présence de délégués supplémentaires nécessaire.

*M. Dibos* (Pérou) exprime alors son absolue confiance en l'excellente organisation des Jeux olympiques par le Comité d'organisation mexicain.

6

## Nouvelles règles

*Le président Brundage* informe l'assemblée que l'édition provisoire des « Règles et règlements olympiques » qui a été adressée à tous les C.N.O. sera revue pendant la présente session du C.I.O. et qu'ensuite une nouvelle édition définitive sera publiée et distribuée. Les C.N.O. seront alors priés de se défaire de l'actuelle édition provisoire.

7

## Récompenses olympiques

*Le président Brundage* rappelle à l'assemblée que des récompenses olympiques sont distribuées chaque année à des personnes individuelles ou à des organisations qui ont contribué particulièrement à la promotion du Mouvement olympique. Les C.N.O. sont priés d'examiner une fois de plus les règles relatives à ces récompenses olympiques et d'envoyer des propositions de candidatures en y joignant tous renseignements utiles par écrit. Les candidatures doivent être soumises à temps pour être étudiées à fond.

8

## Divers

*Le président Brundage* rappelle ce qu'il a dit en début de séance, à savoir que le C.I.O. souhaite aider et renforcer les C.N.O. Jusqu'à ces tout derniers temps, cela a été fait par les membres du C.I.O. à titre individuel et sans le secours d'aucun fonds. Le secrétariat olympique de Lausanne ne comptait qu'un état-major très restreint. Ce n'est qu'au cours des derniers douze mois qu'une organisation efficace a été mise sur pied par le nouveau secrétaire général. Une section spéciale a été créée au sein de cette organisation pour les contacts avec les C.N.O. La place élevée qu'occupe le C.I.O. et l'autorité qui est la sienne étant le résultat d'une étroite coopération avec les C.N.O., la Commission exécutive du C.I.O., lors d'une précédente réunion, avait déjà décidé de désigner une commission spéciale composée de six personnes chargées de se préoccuper d'intensifier ces contacts et de contrôler le travail de la section spéciale du bureau olympique mentionnée précédemment. Aussitôt après la présente réunion, une lettre circulaire sera adressée aux cent vingt-trois C.N.O. leur demandant de faire part au bureau olympique de leurs desiderata en matière d'assistance à des problèmes particuliers qu'ils peuvent avoir. Par ailleurs, une commission consultative sera désignée par les cent vingt-trois C.N.O., commission dont les membres ne doivent pas être membres du C.I.O. Cette commis-

sion consultative composée de membres des C.N.O. aura des consultations et collaborera avec la commission du C.I.O. mentionnée plus haut.

Il est prévu que la commission consultative des C.N.O. sera désignée avant le 1<sup>er</sup> août et que la commission du C.I.O. le sera au cours de la présente session du C.I.O.

Les deux commissions se rencontreront pas plus tard que le 1<sup>er</sup> octobre 1967 et établiront un programme de travail sur la base des renseignements qui auront été obtenus entre-temps de la part des C.N.O. et d'autres sources. Une politique d'action sera ensuite définie dans le but de mettre en valeur et de renforcer les C.N.O. partout et chaque fois que cela se révélera nécessaire. Enfin, on demande à *M. Onesti* (Italie), président de l'assemblée générale des soixante-trois C.N.O. présents à la réunion tenue trois jours plus tôt, s'il a un rapport de suggestions à soumettre.

*M. Onesti* présente alors un rapport (Annexe 2) faisant état des conclusions des débats des soixante-trois C.N.O.

*Le président Brundage* remercie *M. Onesti*, ses collaborateurs et les délégués des C.N.O. pour le travail constructif qu'ils ont accompli, en particulier au sujet des six points du rapport qui pourront immédiatement être mis en chantier par les commissions et la section du bureau de Lausanne qui a pour mission de développer les contacts avec les C.N.O.. *Le président Brundage* donne une fois de plus assurance qu'une action sera promptement entreprise.

Une discussion générale s'ensuit à laquelle prennent part *MM. Mollet* (Belgique), *Fried* (Autriche), *Corenthin* (Mali), *Phillips* (Australie), *Gafner* (Suisse).

Tous les délégués soulignent qu'ils ne voient pas très bien comment la commission consultative des C.N.O. pourra être élue ou appointée par l'ensemble de tous les C.N.O., d'autant plus qu'une nouvelle assemblée générale des C.N.O. n'est pas prévue dans un proche avenir. Ils proposent donc que l'assemblée ici présente désigne les membres de la commission consultative des C.N.O. De plus, ils demandent des renseignements sur le statut du Comité des Dix présidé par *M. Onesti*.

*Le président Brundage* rappelle l'histoire du comité d'étude composé de dix personnes sous la présidence de *M. Onesti*. Le comité d'étude, lors de la dernière réunion avec les C.N.O. à Rome, a été chargé d'étudier les moyens d'établir une étroite collaboration entre les C.N.O. eux-mêmes et entre les C.N.O. et le C.I.O., et de faire rapport à la prochaine réunion des C.N.O. à Téhéran. Il ressort du rapport qui vient d'être soumis par le président *Onesti* que la réunion des C.N.O. a renouvelé le mandat de la commission d'étude jusqu'à la prochaine réunion des C.N.O. à Mexico. Il est donc établi que ce comité d'étude continuera d'exister jusqu'à Mexico. Entre-temps, toutefois, plusieurs C.N.O. ont pris contact avec le C.I.O. et exprimé leur désir de rester et de garder contact direct avec le C.I.O., sans égard pour les résultats et suggestions présentés par le comité d'étude. Afin d'éviter toute confusion, le président du C.I.O. a récemment adressé un télégramme et une lettre circulaire à tous les C.N.O. au sujet de cette question. Il en est résulté que beaucoup de C.N.O. n'ont pas délégué de représentants à l'assemblée générale des C.N.O. et c'est la raison pour laquelle la Commission exécutive du C.I.O. ne peut se déclarer d'accord avec la proposition que la présente assemblée élise les membres de la commission consultative des C.N.O. qui doit être désignée. Soixante-trois C.N.O. seulement sont présents à la réunion et la Commission exécutive du C.I.O. souhaite que cette nouvelle commission consultative soit désignée par les cent vingt-trois C.N.O. *Le président Brundage* promet à l'assemblée que le C.I.O. trouvera rapidement une procédure acceptable pour que la commission consultative soit désignée par tous les C.N.O.

Il est par ailleurs confirmé que la commission spéciale du C.I.O. fera rapport à celui-ci lors de sa prochaine session de Grenoble. Décision est prise d'un commun accord que les C.N.O. se réuniront à nouveau à Mexico en 1968 pendant une journée avec le Comité des Dix sous la présidence de *M. Onesti* et pendant une journée avec la Commission exécutive du C.I.O. *M. Sales* (Hong-kong), se référant à l'article 16 des règles du C.I.O., souligne que le C.I.O. a le droit d'organiser des conférences avec les C.N.O. et de décider en la matière.

Le C.I.O. n'a jamais négligé les conseils émanant des C.N.O. et puisqu'il est prévu de promouvoir la coopération entre le C.I.O. et les C.N.O., il propose d'attendre la prochaine réunion de Mexico.

*M<sup>me</sup> Lekarska* (Bulgarie) fait une brève remarque au sujet de l'ordre du jour de la présente réunion. Elle propose que des contacts soient pris avec les C.N.O. pour établir un ordre du jour plus intéressant et éviter la répétition de points qui ont été à l'étude pendant des années. De tels contacts auraient également pour conséquence un échange d'expériences entre les C.N.O. *M. Fried* (Autriche) prend la parole dans la discussion qui s'ensuit.

*Le président Brundage* demande au secrétaire général le résultat de la lettre circulaire envoyée du bureau du C.I.O. à tous les C.N.O. demandant des propositions pour l'ordre du jour de la présente réunion. Le secrétaire général l'informe qu'il n'a pas reçu une seule réponse à sa lettre aux cent vingt-trois C.N.O. *M. Svensson* (Suède) et *M. Van der Ploeg* (Pays-Bas), se référant au rapport de l'assemblée générale des C.N.O., font remarquer que les chiffres qui sont mentionnés au dernier paragraphe de la première page de l'annexe 2 ne sont pas absolument exacts et qu'aucun vote n'a eu lieu. Le président de l'assemblée générale présente des excuses pour cette erreur.

*M. Alexe* (Roumanie), tout en évoquant de nouveau la nécessité de trouver une formule pour une meilleure coopération entre le C.I.O. et les C.N.O., demande que les C.N.O. soient consultés pour certaines questions, telles que le choix des villes où se déroulent les Jeux olympiques, la définition des règles d'amateurisme et l'établissement du programme pour les Jeux. Il propose ensuite que les articles 23 et 25 des règles soient revus afin d'être adaptés aux circonstances modernes. Enfin, il propose que l'article 35 soit modifié de façon à réduire le nombre des concurrents pour les épreuves individuelles afin de permettre la participation aux Jeux d'un plus grand nombre de pays.

*Le lieutenant-colonel Adefope* (Nigéria) présente ensuite une résolution rédigée par les Comités nationaux olympiques africains au sujet du problème sud-africain. (Annexe 3.)

Une discussion générale s'ensuit à laquelle prennent part *MM. Sunderani* (Ouganda), *Ganga* (Congo), *Kasanski* (U.R.S.S.), *Moukhtar* (R.A.U.), *Corenthin* (Mali), *Stoytchev* (Bulgarie), *Guerra* (Cuba), *Ordia* (Nigéria) et *Rakotobe* (Madagascar).

Les orateurs font pour la plupart remarquer qu'il ne fait aucun doute que la discrimination raciale en Afrique du Sud est étendue aux activités sportives et que c'est pour cette raison que l'Afrique du Sud n'a pas été autorisée à participer aux Jeux olympiques de Tokyo en 1964. Ils estiment que, en dépit d'éventuelles légères améliorations dans la situation sportive en Afrique du Sud, la décision du C.I.O. ne doit pour l'instant pas être modifiée et que la suspension du Comité olympique d'Afrique du Sud devrait même être envisagée. Quand bien même une large portion de la communauté noire sud-africaine serait encline à accepter les changements qui sont intervenus dans la situation actuelle, aucune équipe sud-africaine, qu'elle soit multiraciale ou non, ne devrait être admise aussi longtemps que le C.N.O. d'Afrique du Sud ne se conformera pas aux règles du C.I.O. Seuls des C.N.O.

complètement indépendants peuvent être reconnus par le C.I.O. et, de l'avis des orateurs, le C.N.O. d'Afrique du Sud est loin d'être à l'abri de l'ingérence gouvernementale.

*Le président Brundage* fait ensuite un exposé sur la question au cours duquel il précise qu'une nette distinction doit être faite entre la politique d'un gouvernement et la discrimination raciale dans le sport. Nous sommes tous opposés à la discrimination raciale, religieuse ou politique. Si cette règle fondamentale n'est pas observée, le Mouvement olympique est menacé de disparition prochaine. *Le président Brundage* rappelle les éléments du problème en remontant aussi loin que les Jeux de 1936 à l'occasion desquels discrimination raciale et ingérence politique furent éliminées sans que soit changée la politique gouvernementale. On ne peut admettre que le sport et le Mouvement olympique soient utilisés à des fins politiques.

Le C.I.O. a opté pour une politique bien précise en ce qui concerne le problème sud-africain ; des rapports ont été demandés de divers côtés et le dernier rapport qui doit lui parvenir ces prochains jours est celui du Comité olympique d'Afrique du Sud. Après que ces rapports auront été étudiés, une commission spéciale du C.I.O. se rendra en Afrique du Sud pour enquêter sur la situation. Les conclusions de cette commission seront transmises à la Commission exécutive du C.I.O. et discutées à la session du C.I.O. qui suivra la session de Téhéran. On peut donc s'attendre qu'aucune décision ne puisse être prise avant la session que le C.I.O. tiendra à Grenoble.

*M. Popovic* (Yougoslavie) prend ensuite la parole pour évoquer les congrès olympiques organisés jusqu'en 1930 et pour souligner l'importance de telles réunions. Il propose la reprise des congrès olympiques.

*Le président Brundage* rappelle que les congrès olympiques ont été instaurés par le baron de Coubertin au début du Mouvement olympique. La question s'est compliquée ultérieurement du fait que les Fédérations internationales et les C.N.O. ont des problèmes différents et c'est la raison pour laquelle le principe des congrès olympiques a été abandonné.

*M. Mollet* (Belgique) demande des renseignements complémentaires à des informations de presse relatives à de nouvelles dispositions du C.I.O. au sujet des limitations dans les périodes de déplacement et d'entraînement, ainsi qu'à une lettre du C.I.O. adressée à plusieurs Fédérations sportives internationales.

*Le président Brundage* répond qu'une modification de la règle relative aux vingt-huit jours de déplacement autorisés est en discussion et qu'une décision sera peut-être prise pendant la session de Téhéran. *Le marquis d'Exeter* (Grande-Bretagne) fait remarquer que la limitation de vingt-huit jours est un moyen d'empêcher les athlètes de voyager toute l'année de par le monde.

*M. Phillips* (Australie) fait remarquer à l'assemblée que les limitations de voyage et d'entraînement sont deux problèmes différents. Il recommande vivement au C.I.O. de reconsidérer la limitation de l'entraînement selon les circonstances spécifiques de Mexico.

*Le président Brundage* répond que le règlement sur les périodes d'entraînement est à l'ordre du jour de la présente session du C.I.O. En ce qui concerne une lettre circulaire adressée à certaines Fédérations sportives internationales, cette enquête a été dictée au C.I.O. par les critiques directes dont il a été l'objet dans la presse au sujet de l'observance des règles d'amateurisme.

*M. Fried* (Autriche) prend la parole et demande si l'allemand ne pourrait pas être inclus dans les langues utilisées pendant les réunions.

*Le président Brundage* répond que les règles prévoient le français et l'anglais comme langues officielles du C.I.O. Cependant, lors des réunions, il a été convenu d'avoir la traduction simultanée de l'espagnol

et du russe. Inclure d'autres langues serait trop compliqué.

*Le président Brundage* remercie ensuite les représentants des C.N.O. de leur attention et la part qu'ils ont prise aux débats. Il exprime la gratitude et les félicitations de chacun à l'adresse du Comité olympique iranien pour son chaleureux accueil et pour l'organisation de ces réunions. Il conclut en déclarant que les suggestions de l'assemblée seraient examinées et qu'une action s'ensuivrait rapidement. La promotion des principes du Mouvement olympique représente une tâche difficile mais les mêmes objectifs sont partagés par tous et il est d'autant plus nécessaire que soit améliorée la coopération entre C.I.O. et C.N.O. Il vœuillera pour sa part à soutenir les C.N.O. et à renforcer leur autorité.

J. W. Westerhoff  
Secrétaire général du C.I.O.

## Annexe 2

### *Rapport présenté par M. Onesti*

Monsieur le président du C.I.O., Messieurs les membres de la Commission exécutive,

Ainsi que vous le savez, les 29, 30 avril et le 1<sup>er</sup> mai a eu lieu comme prévu l'assemblée des Comités nationaux olympiques. Elle a été précédée par une réunion du Comité de coordination et d'étude entre les C.N.O., comité que j'ai l'honneur de présider.

Soixante-trois Comités nationaux olympiques y ont participé, avec un total de cent neuf personnes parmi lesquelles dix-neuf membres du C.I.O.

Le congrès a été ouvert par un rapport d'information sur le travail fait pendant dix-huit mois par le Comité de coordination et d'étude. Ce rapport a été approuvé. L'assemblée a pris acte de l'acceptation par le C.I.O. des résolutions présentées en 1965 à Madrid, ainsi que de l'acceptation par les Fédérations sportives internationales de la résolution sur l'amateurisme, actuellement en cours d'étude. Cette résolution prévoit que l'on confie à chaque F.I., après ratification par le C.I.O., la charge de définir la personnalité de l'amateur.

En particulier, les C.N.O. souhaitent exprimer au C.I.O. leurs remerciements pour les avoir inclus dans la participation, à près d'un tiers, des recettes de la télévision, à partir de 1972. Cela permettra d'aider une plus importante participation olympique et un développement plus rapide de certains comités qui en auraient besoin. Cette estime du C.I.O. renforce les Comités nationaux olympiques ainsi que le C.I.O. lui-même puisque la force du C.I.O. est sans aucun doute la force des C.N.O.

En suivant l'ordre du jour, une proposition des Pays-Bas sur la modification des règles olympiques concernant les accompagnateurs a été ensuite discutée et approuvée. L'assemblée a aussi exprimé son accord quant à la possibilité pour chaque Fédération internationale de disposer, dans la ville siège des Jeux olympiques, de l'hébergement, voyage compris, pour six de ses représentants.

Une proposition du Comité olympique français concernant les Jeux européens continentaux a été ensuite examinée. Cette question a été largement étudiée par de nombreux congressistes favorables à l'organisation de ces Jeux continentaux sous l'égide du C.I.O. Au cours d'une réunion séparée à laquelle ont participé les représentants de vingt et un Comités olympiques européens, il a été décidé de confier l'étude approfondie du projet des Jeux continentaux européens qui engloberaient et remplaceraient les actuels championnats européens à un groupe de cinq Comités olympiques qui présentera son rapport en 1968 à Mexico. Quatorze comités ont exprimé un accord de principe favorable quant au déroulement des Jeux continentaux européens. Cinq ont exprimé un avis contraire, trois ont fait des réserves, natu-

rellement après accord préalable avec les Fédérations sportives internationales.

La proposition grecque pour la création d'une Journée olympique mondiale qui devrait prendre place à la date qui rappelle le début des Jeux olympiques modernes à Athènes (6 avril) a soulevé un intérêt particulier. De nombreux orateurs sont intervenus avec un excellent esprit olympique. Il a été, par conséquent, décidé de recommander au C.I.O. l'institution d'une Journée olympique mondiale à organiser dans chaque pays, autant que possible le 6 avril. Il a été également décidé qu'à Mexico les Comités olympiques feront un rapport sur les possibilités individuelles d'organisation de chaque pays.

Le congrès que j'ai l'honneur de diriger a ensuite consacré son attention à l'organisation entre les C.N.O.

Le Comité de coordination et d'étude entre les C.N.O., après un vaste examen préliminaire, a décidé de présenter un rapport de majorité sur ce sujet. Dans ce rapport, le Comité de coordination et d'étude a suggéré à l'assemblée générale de renvoyer à la prochaine réunion de Mexico, en 1968, la décision sur la formation d'une association entre les C.N.O. La suggestion de renvoi a été déterminée par la nouvelle que le C.I.O. avait l'intention de constituer une sous-commission qui aurait été officiellement formée au cours de la 65<sup>e</sup> session du C.I.O., ici à Téhéran.

Par conséquent, le Comité de coordination et d'étude, désireux de ne laisser passer aucune occasion apte à démontrer sa loyauté et son attachement au C.I.O., a consacré de longues heures de travail à la formation de propositions et de suggestions à soumettre au C.I.O. dans le but de renforcer cette sous-commission. Les 29 et 30 avril, le Comité de coordination et d'étude, grâce à de nombreuses réunions chargées de travail, a estimé opportun de résumer en quelques points les souhaits et les exigences auxquels devrait répondre la sous-commission. Les principaux besoins qui poussent les C.N.O. à des échanges de points de vue et à de plus fréquentes réunions constructives ont été énoncés dans un document préparé par le comité. Ces points sont :

1. Promouvoir de plus étroits contacts entre les C.N.O. et le C.I.O. pour tout ce qui concerne le Mouvement olympique.
2. Organiser un service d'informations plus fréquentes sur les questions olympiques et sur les problèmes du sport amateur.
3. Publier des études et des documentations sur les problèmes des constructions sportives.
4. Agir en tant que conseiller en matière de droit et de législation sportive.
5. Réaliser une mutuelle assistance entre les C.N.O., en facilitant la participation olympique d'athlètes réellement à la hauteur ainsi que l'échange d'instructeurs.
6. Développer les contacts directs entre les C.N.O. par différents moyens, outre la réunion de l'assemblée générale.

En même temps, il a été estimé nécessaire de fournir une indication quant aux instruments par lesquels ces principes devraient se réaliser.

Il a été suggéré qu'un président nommé par le C.I.O. soit mis à la tête d'un comité composé de personnalités de différents C.N.O. bien connues pour leur activité sportive, afin de tenter de réaliser les objectifs énoncés plus haut.

En agissant ainsi, l'assemblée générale estime avoir apporté une aide importante à l'initiative du C.I.O.

La proposition de majorité du Comité de coordination et d'étude a été longuement discutée par l'intervention de plus de quarante orateurs. Elle a été votée par scrutin secret, avec les résultats suivants : trente-quatre Comités olympiques favorables au renvoi de la décision de constituer l'association entre les C.N.O. à Mexico, à l'occasion de l'assemblée générale des

C.N.O. qui s'y tiendra avec l'accord du Comité olympique mexicain, avant le début des Jeux de la XIX<sup>e</sup> Olympiade. Vingt-six Comités olympiques favorables, au contraire, à la constitution immédiate de l'association et par conséquent à l'étude des projets de statuts.

Un vote nul, une abstention, absence de la Corée du Nord.

L'assemblée a également approuvé de renouveler le mandat au Comité de coordination et d'étude afin d'assurer la continuité de la charge. L'assemblée générale des C.N.O. a donné une fois encore une preuve de loyauté et de respect envers le C.I.O.

Je dois enfin-vous signaler, Monsieur le président du C.I.O., la haute qualité olympique des représentants des C.N.O. qui ont participé à l'assemblée générale de ces jours derniers, et je me permettrai donc d'insister afin que les meilleurs d'entre eux soient utilisés par le C.I.O. pour l'aider sur certains problèmes reliés aux rapports avec les C.N.O. Ils ont fait preuve de compétences sportives exceptionnelles ainsi que d'un attachement sans réserve pour le Mouvement olympique que nous aimons tous profondément et que nous souhaitons voir chaque jour plus parfait, certains qu'il constitue l'un des leviers les plus importants pour un progrès plus sain de l'humanité et un réel amour pour la paix dans le monde.

### Annexe 3

#### *Motion sur le problème sud-africain présentée par les Comités nationaux olympiques d'Afrique*

Les C.N.O. d'Afrique, après avoir pris connaissance des derniers développements de la situation sportive en Afrique du Sud et analysé les solutions préconisées pour qu'une sélection sud-africaine composée de Blancs et de Noirs participe aux prochains Jeux olympiques de Mexico en 1968,

- considérant que les règles olympiques condamnent fermement toutes les discriminations raciales dans le sport ;
- considérant que l'article 2 des règles du C.I.O. prévoit que les Jeux olympiques sont le terme et la consécration d'une période de quatre années consécutives d'amitié sportive ;
- considérant que le fait qu'un C.N.O., dans le but exclusif de participer à des Jeux olympiques, prennent l'initiative de constituer un comité bipartite à base raciale chargé de présenter des équipes nationales multiraciales, ne répond pas aux règles fondamentales de l'Olympisme ;
- considérant que, suivant l'article 24 de la Charte olympique, pour être en règle avec le C.I.O. les C.N.O. doivent exercer leurs activités conformément aux règlements et à l'idéal élevé du Mouvement olympique défini en particulier à l'article 1 ;
- considérant que les mêmes règles font obligation à tout C.N.O. d'organiser et de promouvoir des confrontations sportives sur son territoire national entre tous les citoyens et hors de toute considération politique, confessionnelle ou raciale, et cela d'une manière permanente ;
- considérant que la participation, sous l'égide du C.I.O., d'une équipe nationale sélectionnée sur des bases raciales, uniquement pour présenter un contingent d'athlètes sous un même drapeau à des manifestations sportives internationales organisées hors d'Afrique du Sud, conduirait la plus haute autorité sportive mondiale à consacrer, en Afrique du Sud même, une situation de fait contraire à la morale et aux principes olympiques ;

#### *Constatant:*

- a) que les mesures envisagées en Afrique du Sud vont à l'encontre des règles olympiques et traduisent le fait que le C.N.O. de ce pays est incapable de résister aux pressions politiques exercées par son gouvernement et contrevient ainsi, en pratiquant lui-même la discrimination raciale dans

(Suite à la page 100.)

**Procès-verbal réunion C.I.O. et C.N.O.**  
(suite de la page 46)

- le sport et dans son pays, aux règles 1, 7, 24 et 25 du C.I.O. ;
- b) que ces mesures, qui semblent trouver un écho favorable dans certains milieux sportifs internationaux, ne tendent en réalité qu'à consacrer et à consolider la pratique de la discrimination raciale dans le sport en Afrique du Sud même, puisque les responsables ont toujours déclaré qu'il n'y aura pas de compromis, de négociation ou d'abandon du principe d'apartheid dans le sport à l'intérieur du pays.
- Les C.N.O. d'Afrique*
- *affirment* leur attachement au Mouvement olympique et condamnent fermement toute discrimination raciale dans le sport ;

- *approuvent* le C.I.O. pour la décision qu'il a prise de suspendre le C.N.O. de l'Afrique du Sud et le prient de maintenir sa décision jusqu'à ce que le racisme ait été complètement éliminé de la pratique du sport en Afrique du Sud même, et ce lorsque tous les sportifs de ce pays pourront pratiquer entre eux, sur les stades de leur pays, le sport de leur choix sans distinction aucune.
- Les C.N.O. d'Afrique* sont fermement décidés à tout mettre en œuvre pour obtenir l'expulsion des organisations sportives sud-africaines du Mouvement olympique et des Fédérations internationales tant que le C.N.O. de ce pays n'appliquera pas intégralement les règles du C.I.O.
- Les C.N.O. d'Afrique réservent leurs décisions de participer aux Jeux olympiques de 1968 pour le cas où l'équipe sud-africaine serait autorisée à y participer sans se conformer intégralement à la Charte olympique dont le C.I.O. est le gardien souverain.